

DÉROGATION MINEURE


Légalisation d'une dérogation mineure visant à rendre réputée conforme, au 150, rue Notre-Dame, l'implantation d'un bâtiment accessoire existant (garage isolé) d'une superficie de 52,8 mètres carré dont une superficie de 1,9 mètre carré est située à une distance de 0,68 mètre de la limite latérale du lot alors que la distance minimale exigée est de 1 mètre tel que prescrit à l'article 126 du règlement de zonage #15-674.

Avis public est par la présente donné aux citoyens de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges :

1. Que, le Conseil municipal de Saint-Ferréol-les-Neiges sera saisi, lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra le 19 juin 2017 à 19h00 en la salle des délibérations de l'Hôtel de ville, 33, rue de l'Église, d'une dérogation mineure.
2. Que la dérogation mineure vise à rendre réputée conforme, au 150, rue Notre-Dame, l'implantation d'un bâtiment accessoire existant (garage isolé) d'une superficie de 52,8 mètres carré dont une superficie de 1,9 mètre carré est située à une distance de 0,68 mètre de la limite latérale du lot alors que la distance minimale exigée est de 1 mètre tel que prescrit à l'article 126 du règlement de zonage #15-674.
3. Que cette demande sera soumise au comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion qui aura lieu le 6 juin 2017 et que ce dernier soumettra une recommandation au Conseil municipal, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 89-189 régissant les dérogations mineures.
4. Que dans le cas où le Conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme au règlement.
5. Toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections au projet présenté en les faisant parvenir par écrit au secrétaire-trésorier de la municipalité avant la tenue de la séance précitée ou en s'y présentant pour faire valoir ses commentaires verbalement.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,
le 30 mai 2017

Avis numéro : 2017-33



Martin Leith, secrétaire-trésorier